



Commission Foot Animation

PROCES-VERBAL

Réunion du 27 janvier 2026

Préside : Mme Nadine Gautier

Présents : MM. Nuno Miguel, Harry Nzingoula

CRITERIUMS & PLATEAUX

Pour rappel, les licences des joueurs doivent être enregistrées au plus tard le Lundi soir précédent la rencontre officielle du Samedi.

Au minimum 6 joueurs peuvent être alignés sur une feuille de match, à 5 joueurs l'équipe est considérée comme forfait.

FEUILLE DE MATCH

La commission rappelle à tous les clubs engagés en critérium que l'élaboration d'une feuille de match est **OBLIGATOIRE**.

Vous trouverez ci-contre un lien vous aidant à la réalisation de la FMI : [ICI](#)

Enfin la commission rappelle que dans le cas où la FMI ne fonctionnerait pas, une feuille de match papier doit être rédigé et envoyé au district à la Technique, au plus tard le Mardi matin suivant la rencontre.

Concernant les plateaux U6 U7 U8 et U9, il en va de même pour la rédaction d'une feuille de match papier. **CHAQUE CLUB DEVRA RENDRE SA FICHE DE LICENCE, AVANT LE DEBUT DU PLATEAU AU RESPONSABLE DU CLUB ORGANISATEUR.**

En cas de non-présentation du document, le club accueillant aura la possibilité de ne pas faire participer le club concerné et de le déclarer comme forfait.

JOURNEE 8 : 24/01/26**FORFAITS :****U11**

54909986 : U.A CHANTIER PARIS

54941520 : SOLITAIRES PARIS EST **3^{ème} FORFAIT = FORFAIT GENERAL**

54941972 : PARIS SPORT CULTURE

54909907 : ES PETITS ANGES **3^{ème} FORFAIT = FORFAIT GENERAL**

U10

54941581 : ES SEIZIEME

54941625 : ES SEIZIEME

54939882 : PARIS ALESIA

PLATEAU U7

JS PARIS sur le site de MACCABI PARIS

AFP18 sur le site de MACCABI PARIS

FEUILLE DE MATCH MANQUANTES :**U13**

54908201 : MONTMARTRE / U.A CHANTIER PARIS

U12

54942010 : PARIS XVII POUCHET / PARIS ALESIA

54942036 : PARIS XVII POUCHET / PARIS ALESIA

54908426 : CHAMPIONNET PARIS / MACCABI PARIS

54908481 : PARIS SPORT CULTURE / NICOLAITE DE CHAILLOT

54908706 : JAM / PITRAY OLIER

U10

54910504 : BON CONSEIL / ES PETITS ANGES

54910576 : BON CONSEIL / ES PETITS ANGES

NON UTILISATION DE LA FMI :

54908703 : U.A CHANTIER PARIS / AS PARIS

DOSSIERS

DOSSIER 1 :

CRITERIUM U10 du 6 décembre 2025

Match n° 54915613 -POULE I opposant l'ES PARISIENNE (3) à PARIS ALESIA (3)

Absence des 2 clubs à la 2ème CONVOCATION :

Absence des 2 clubs aux convocations du 13 janvier et 27 janvier 2026

Considérant les absences non justifiées des deux clubs aux deux convocations, la commission leur inflige des amendes (2x25 €).

Considérant les éléments du dossier, elle transmet à la commission de discipline pour suspicion de feuille de complaisance.

DOSSIER 2 :

RENCONTRE U12

Match n°54908679 – POULE I du 13 décembre 2025 opposant l'AS PARIS à U.A CHANTIER

Considérant le rapport reçu de l'AS Paris concernant l'absence de l'UA Chantier, la commission déclare match perdu pour l'U.A CHANTIER PARIS.

DOSSIER 3 :

U10 poule E et poule F

Matchs n°54910448 et n°54910376 du 24 janvier 2026

Considérant les courriers reçus des éducateurs de Championnet et du CA Paris avertissant d'une inversion des scores suite à une erreur de saisie. Il faut lire :

Poule E : CA PARIS- Championnet : 0-3

Poule F : CA PARIS- Championnet : 1-3

La rectification a été faite.

La Commission tient tout de même à rappeler que le criterium u10 est avant tout une pratique éducative dépourvu d'enjeu sportif, ni de classement et qu'il n'y a pas lieu de tenir des propos agressifs entre clubs pour de simple erreur de saisie.



ANNEXE FINANCIERE
FOOTBALL D'ANIMATION
2025 / 2026

Forfait U13-U12-U11-U10	30.00 € par équipe
Absence au plateau (U6 à U9)	30.00 €
Non envoi de la FM	20.00 €
Non envoi du CR de plateau (U6 à U9)	20.00 €
Feuille de rencontre (retard, irrégulière)	9.50 €
Non utilisation de la FMI (à partir de la 2eme fois)	40.00 € par équipe
Licence manquante	4.00 €
Absence non justifiée à une convocation	25.00 €